Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 022-212201974-20260521-20260528-DE

CONSEIL MUNICIPAL de PLEUDIHEN-SUR-RANCE

Extrait du registre des délibérations

2026–05-28

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un MAI, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la Salle d'honneur de la Mairie, lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de M. David BOIXIERE, Maire.

Date de convocation : 15 mai 2026

Étaient présents : M. HULAUD Jean-François, Mmes MEHEUST Véronique, Mme VAN DIEN Françoise, M. JUIN Didier, Mme LEROUX Marie-Pierre, MM. DURNERIN Laurent, VANNOOTE Dominique, MARIE Jean-Claude, Mmes LEMARCHAND Christelle, PRIE Nathalie, M. GUINARD Jérôme, Mmes BLIN Christelle, AUBRY Solène, VAUDELET Azéline, M. PERCHE Julien, Mmes BARDIN Chloé, Bénédicte ROQUES, M. GOUBLY Nicolas.

Étaient absents : Bernard OGER (pouvoir à Jean-François HULAUD), Aurélie FURET (pouvoir à Véronique MEHEUST), Don-Dee PALAHNIUK (pouvoir à Julien PERCHE), Vivien GUICHARD (pouvoir à Chloé BARDIN).

Secrétaire de séance : Mme Chloé BARDIN.

TRAVAUX

CHEMINEMENT PIETONNIER DE LA RUE DES TERRE-NEUVAS

Jean-François HULAUD, Premier adjoint au Maire délégué aux Travaux et au SIVOM, indique que le cheminement piétonnier de la rue des Terre-Neuvas à Mordreuc présente un état dégradé nécessitant sa réfection. Il a donc été inscrit au budget primitif 2026 une somme pour ces travaux.

4 entreprises ont présenté des devis que M. HULAUD soumet à l'assemblée :

	EUROVIA *Ploufragan*	**POTIN TP** *Baguer-Pican*	**EXEM TP** *Miniac-Morvan*	**COLAS** *Miniac-Morvan*
Montant HT	21.827,00 €	30.368,00 €	24.141,36 €	25.882,00 €
Montant TTC	**26.192,40 €**	**36.441,60 €**	**28.969,63 €**	**31.058,40 €**

M. HULAUD précise que bien que le devis de l'entreprise EUROVIA soit le moins cher, il ne répond pas précisément à la commande, étant entendu qu'il était demandé de l'enrobé drainant pour la partie piétonne. En conséquence, il propose au Conseil municipal de retenir la proposition de l'entreprise EXEM TP de Miniac-Morvan.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

DECIDE de retenir le devis de l'entreprise EXEM TP de Miniac-Morvan pour la réfection du cheminement piétonnier de la rue des Terre-Neuvas, à Mordreuc, pour un montant de 24.141,36€ HT

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer le devis et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Le Secrétaire de séance

Délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme et certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Sous-Préfecture.

Le Maire,
David BOIXIERE

MAIRIE DE PLEUDIHEN SUR RANCE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
22690

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT Mod. 540330 - 09/10 Fabrègue duo